

Assemblée communale du 7 avril 2014**PROCES-VERBAL**

Présidence : Pascal Lauber

Présents : 25 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : M. Gérard Gachoud
M. Jacques Grandjean

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 12 du 21.03.2014
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 46

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 10 décembre 2013** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 46; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2013**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2 Présentation des comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. **Divers**

Pascal Lauber : lors de la dernière assemblée, un élément restait à éclaircir au sujet d'une éventuelle participation financière de quelqu'un, après la construction des immeubles, pour la réfection de la route de la Cure. Il s'avère que rien n'était prévu dans ce sens.

Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2013

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 46 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 10 DECEMBRE 2013**

OUI A L'UNANIMITE

Tractandum 2 : Comptes 2013

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement

La lecture des comptes 2013 est donnée par Daniel Marchina, boursier ; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort 4 interventions :

- Ramassage déchets compost. Comptes 2013 Fr. 11'661.25 Budget Fr. 6'500.00*
Jean-Pierre Macherel : il faut s'avoir que des citoyens de Morlon portant leur compost à Bulle ont été dénoncés et de ce fait viennent maintenant chez nous, il s'agit peut-être d'une explication concernant l'augmentation de ce poste.
- Yves Barbey** : demande s'il est rare que la commune n'achète pas d'eau à Gruyère Energie ?
Pascal Lauber : effectivement c'est la première fois. Nous avons été, par ailleurs, convoqué par Gruyère Energie, qui pensait que les compteurs avaient été bloqués.
La raison est que nos sources sont pleines et que nous suivons de près notre réseau d'eau en réparant toutes les fuites que nous découvrons.
- Gérard Gachoud** : s'interroge sur la diminution de l'impôt sur le revenu ?
Pascal Lauber : cette diminution est liée principalement au départ de contribuables du village.
- Dominique Pugin** : demande si les hydrantes à la route de Broc seront mises en fonction prochainement ?
Patrick Audemars : il faut attendre que le projet Valtraloc démarre ainsi nous pourrons profiter d'améliorer notre réseau d'eau. Ou éventuellement lors de l'équipement de la parcelle Art. 169.



Remarques sur les charges liées Comptes 2013

Niveau cantonal	Fr. 670'244.00
Soit 29%	
Intercommunal	Fr. 616'478.00
Soit 26%	
Total	Fr. 1'286'722.00
55%	



Charges liées budget 2013

Niveau cantonal	Fr. 672'000.00
Soit 30%	
Intercommunal	Fr. 618'700.00
Soit 28%	
Total	Fr. 1'290'700.00
58%	

A relever que nous sommes un peu plus haut (+2 % dans l'intercommunal) qu'à la fin 2012.

2.2 Présentation des comptes d'investissements

Aucune question.

2.3 Rapport de l'organe de révision

2.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

2.5 Vote final des comptes

Pascal Lauber : aucune remarque n'étant formulée, l'approbation des comptes 2013 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DES COMPTES 2013

OUI A L'UNANIMITE

Les comptes 2013 sont acceptés.

Tractandum 3 : Divers

David Castella : présentation



Commune de Morlon

Economies d'énergie sur l'éclairage public communal

Avant la rénovation

- Utilisation de luminaires d'ancienne génération
- Consommation d'énergie supérieure aux recommandations
- Aucune commande «intelligente» de l'éclairage
- Pas de mesure de la consommation (Forfait basé sur la puissance installée une durée de 4'500 h par an)
- Consommation estimée de plus de 30'000 kWh
- Coûts annuels de 5'400 CHF

Après la rénovation

- 56 luminaires échangés par des luminaires de nouvelles technologies (LED, CPO)
- Mise en place d'un système de commande des luminaires (réduction ou coupure)
- Mise en place de comptage dans les stations transformatrices
- Consommation 12'090 kWh (-60%)
- Coûts annuels de 2'290 CHF (-58%)

Résultat du projet

- Respect du budget (88'550 CHF)
- Obtention de la subvention Prokilowatt, (subv. de 20'000 CHF, rapport économies/coûts, appel d'offre)
- Respect des objectifs d'économie d'énergie (5.45 MWh/km*a, -10%)
- Consommation d'énergie inférieure à la valeur recommandée (-32% - 8.0 MWh/km*a)
- Anticipation des prescriptions légales (interdiction des lampes à mercure d'ici 2015)
- Qualité de l'éclairage (uniformité, couleur, luminosité)

Exemplarité de la commune

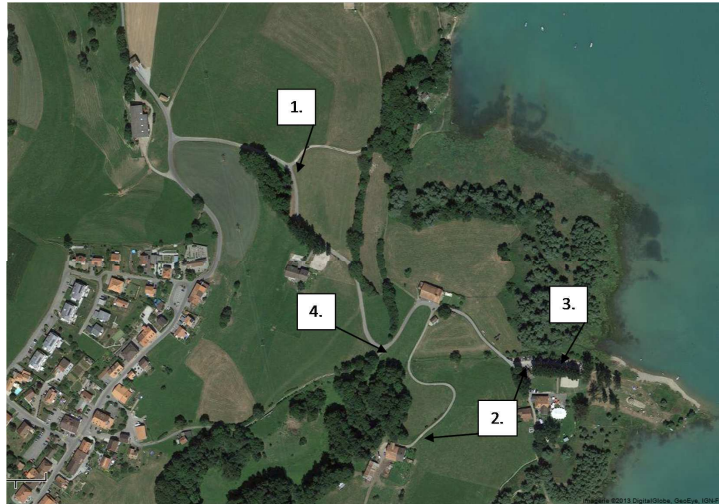
Résultat enquête WWF <http://earthhour.wwf.ch/fr/earthhour/>

A titre de comparaison :

Prescriptions villages	8.0 MWh/km*a
Morlon	5.5 MWh/km*a (-32%)
Riaz	12.8 MWh/km*a (+60%)
Marsens	14.8 MWh/km*a (+85%)
Prescriptions ville moyenne	12.0
MWh/km*a	
Bulle	21.5 MWh/km*a (+80%)
Prescriptions grande ville	18.0
MWh/km*a	
St-Gall	8.5 MWh/km*a (-53%)
Fribourg	22.1 MWh/km*a (+23%)



Projet de la route du Lac



Légende

1. Début de zone « interdiction de stationner »
2. Fin de zone « interdiction de stationner »
3. Place publique
4. Interdiction de circuler, bordiers autorisés (déjà signalé)

Une interdiction de parquer en zone sera ainsi introduite sur la route du Lac et le Chemin de la Chavonette. Ces mesures ont été publiées dans la Feuille Officielle du 21 mars 2014 et un délai de recours de 30 jours est en cours.



- **PAL**
- **VALTRALOC**
- **CONCEPT DE MOBILITE**
- **REFLEXIONS SUR L'AVENIR DE LA POLICE DU FEU**



PAL : le rapport final a été établi par le SeCA (service des constructions et de l'aménagement) et le dossier est déposé à la DAEC (direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions) pour approbation.

VALTRALOC : à la suite du préavis favorable de l'Etat, nos mandataires planchent actuellement sur les dernières exigences du canton ainsi que sur différentes mesures (mobilité douce, arrêts de bus Mobul, etc). Le détail de ce projet devra vous être présenté.

CONCEPT DE MOBILITE : Pascal Lauber fait partie d'un groupe de travail afin d'élaborer un concept de mobilité autour du lac de la Gruyère. Ce sentier est magnifique cependant il est peut-être victime de son succès. C'est pourquoi, à travers cette commission, nous établissons un inventaire de tous les problèmes que rencontrent les différentes communes (déchets, parking, sécurité etc..). Le besoin est réel mais le coût pose actuellement problème et il faut également que toutes les communes trouvent une entente car les soucis ne sont pas les mêmes pour tout le monde. A noter également que l'inauguration du sentier est prévue pour le samedi 14 juin 2014.

REFLEXION SUR L'AVENIR DE LA POLICE DU FEU : le Préfet a réuni les communes de la Gruyère afin de procéder à quelques réflexions sur l'avenir de la police du feu.

SWISSCOM : la politique de Swisscom a changée. Ils vont installer, à leurs frais, un système à très haut débit.

MOBUL : la barre du million de voyageurs a été franchie en 2013. Entre 2012 et 2013, une augmentation de 37 % a été calculée. On constate 84 % d'augmentation depuis 2010. Actuellement nous arrivons à un quota de fréquentation de 20 % ce qui nous permet de bénéficier des aides cantonales.

FOYER SAINT-JOSEPH

**AFIPA - VFA**

Association Fribourgeoise
des Institutions pour Personnes Agées
Vereinigung freiburgischer Alterseinrichtungen

Attestation QUAFIPA

Cette attestation est établie sur la base des critères suivants :

- *Elaboration d'un manuel qualité et de sa documentation annexe*
- *Introduction de la nouvelle organisation décrite dans le manuel qualité dans le fonctionnement quotidien de l'établissement*
- *Réalisation de deux audits internes*
- *Participation au développement de la solution de branche par le dépôt d'un projet spécifique dans le pot commun de la volée 2006-2007*

L'AFIPA/VFA et l'entreprise Tecost SA certifient, par la présente, que l'établissement médico-social

Foyer Saint-Joseph
CH – 1638 Morlon
26 lits

dispose d'un système de management de la qualité conformément aux exigences du référentiel QUAFIPA. Le système de management répond aux exigences de la norme ISO 9001:2000. Il comporte une série de critères du modèle EFQM.



Numéro d'enregistrement cantonal: 2012-040
Date: 15.11.2013


Commission des pairs de l'AFIPA/VFA
Frédéric Lemaréchal


Tecost SA
Dr. Slah Eddine Drissi

Pascal Lauber : il s'agit du premier foyer simple du canton à avoir eu cette qualification.

Patrick Audemars : cela fait 4 ans que le canton de fribourg nous demande cette attestation de qualité pour pouvoir continuer à exploiter notre Foyer à Morlon. La direction, l'administration ainsi que le personnel se sont énormément investis et nous avons reçu cette attestation en début d'année 2014. Nous sommes très contents car nous sommes les premiers du canton à l'avoir obtenu. Nous allons ainsi voir l'avenir un peu plus sereinement au niveau de la reconnaissance du canton par rapport à notre Foyer simple. Maintenant, il est clair qu'au niveau politique nous devons nous diriger vers une médicalisation, s'orienter vers des courts séjours mais sans cette attestation nous ne pouvons strictement rien faire. Pour rappel, ce foyer à 100 ans, compte 26 résidents, 24 emplois et la commission administrative est gérée par uniquement des gens de Morlon.

REGIONALISATION DES SPORTS

Patinoire de Bulle



Piscine de Bulle



Piscine de Broc



Piscine de Charmey



Pascal Lauber : cette association a vu le jour en début d'année 2014. Nous en sommes aux balbutiements. Il n'y avait ni logo, ni secrétariat. On s'organise en 2 commissions. Soit une commission technique qui s'occupe des infrastructures (travaux à faire) ainsi que d'une commission financière qui va instaurer une parfaite égalité de traitement entre ces 4 infrastructures.

Christian Grandjean : nous avons lu dans la presse que tout peut être remis en question par rapport au PAL (plan d'aménagement local) ? Qu'en est-il par rapport à tout le travail fait par Morlon.

Pascal Lauber : nous n'avons pas beaucoup plus d'informations que dans le journal. Ce qu'il se passe c'est qu'un calcul sur le quota des zones à bâtir à lieu actuellement. Si ce quota n'est pas atteint et qu'il reste des zones, nous allons être sauvés. Cependant, s'il ne reste pas de zones, notre travail risque d'être remis en question. Le problème c'est que le canton de fribourg n'a pas encore fait ce calcul mais il sera applicable dès le 1er mai 2014. C'est pourquoi, nous espérons qu'une décision concernant Morlon soit prise avant cette date. Toutefois, nous avons écrit à la direction de l'aménagement du territoire pour les informer que ce dossier est en cours depuis de nombreuses années, que tous les délais pour la correction de notre PAL ont été respectés et qu'eux n'ont pas forcément respecté les délais imposés dans la loi. Voilà les informations qui sont en notre possession, j'ai cependant tendance à voir le verre à moitié plein.

Jean-Pierre Macherel : je reviens sur le concept de la mobilité douce. On est bien d'accord que même s'il n'y avait pas le sentier du lac, nous aurions quand même mis les interdictions de parquer ?

Pascal Lauber : oui.

Christophe Bosson : qui va gérer les interdictions de parquer ?

Pascal Lauber : c'est la police ainsi que la commune.

Christophe Bosson : y aura-t-il quelqu'un sur place ?

Pascal Lauber : non. Il faudrait un règlement pour pouvoir mettre les amendes ce que nous n'avons pas. Mais la commune sera attentive et tout le monde peut dénoncer.

La séance est levée à 21h35 et Pascal Lauber remercie et souhaite une bonne soirée à toutes les citoyennes et citoyens présents.